

Le comité conjoint de recherches sur la faune sauvage du Canada a été établi en 1948 afin que le Conseil national de recherches puisse bénéficier des travaux d'un organisme bien renseigné sur les questions relatives à la faune sauvage. Ce comité aide également le Conseil, car il favorise les recherches dans ce domaine en lui désignant les travaux qu'il importe le plus de subventionner.

Le TÉMOIN: Quant à ces comités, il est assez important, à mon avis, de n'en établir que lorsqu'on a des travaux à leur confier. On en a établi plusieurs lorsque le besoin s'en est fait sentir. Exemple: le comité relatif au pétrole qui n'existe plus maintenant.

Au Canada, une seule compagnie pétrolière s'occupe de recherches. Les autres compagnies se fondent sur les recherches entreprises par leurs associés; de sorte que, vu ces circonstances, il n'est pas nécessaire de coordonner les travaux. Durant la guerre, la question de la composition du pétrole a revêtu une grande importance, parce que chacune des armes avait besoin de diverses sortes de graisses, par exemple, ce qui a causé énormément de confusion. Aussi a-t-on établi un comité mixte, afin que l'industrie et l'armée pussent se consulter en vue de déterminer la formule des divers produits du pétrole. Je crois que leurs travaux ont eu d'excellents résultats. A la fin de la guerre, les travaux du comité ont languï durant un an ou deux; puis, on s'est clairement rendu compte, en se fondant sur l'expérience acquise durant la guerre, que les services militaires n'en avaient plus besoin, de sorte qu'à sa propre demande, le comité a été dissous.

Autre question: ces comités doivent être organisés de telle façon qu'ils puissent disposer de fonds. Certains d'entre eux n'en ont pas parce qu'ils n'en ont pas besoin. Mais dans d'autres cas, il est nécessaire de défrayer des dépenses de voyage; le comité doit alors pouvoir disposer d'un certain budget à cette fin. Parfois, afin de stimuler les recherches dans certains domaines, il serait à propos de mettre à la disposition d'un comité une somme d'argent limitée qu'il versera à titre de subvention aux universités ou à d'autres organismes; il est arrivé que des comités se soient vu octroyer jusqu'à \$50,000 par année. Règle générale, le Conseil a adopté pour principe qu'une fois que le comité a favorisé les recherches en accordant des subventions et qu'il a vu à ce que les travaux se poursuivent, il est préférable de remettre le pouvoir d'accorder ces subventions aux autorités qui normalement en sont chargées et de lui laisser son rôle d'organisme consultatif. C'est ce qui explique que ces comités remplissent toutes sortes de fonctions. Ils s'occupent de tout; depuis le comité spécialement établi pour recueillir les objets et les fonds nécessaires à l'institution d'un musée de l'aviation au Canada, jusqu'aux comités dont la fonction consiste uniquement à distribuer des subventions pour aider aux travaux, tel le comité régional des Prairies.

Cette organisation a été très utile et, à mon avis, nous devons être très reconnaissants envers les cinq à six cents personnes qui ont travaillé à cette cause.

M. Coldwell:

D. Combien de ces comités accordent des subventions pour aider aux recherches?—R. Nous en avons réduit le nombre; actuellement, il doit y en avoir à peu près cinq. Ce qui importait, c'était de constituer un comité et de susciter l'intérêt à l'égard d'un problème donné. Celui de la corrosion, par exemple. On s'est rendu compte qu'il s'était fait peu de choses au Canada